

**VILLE D'HAVELUY**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de séance : 26 FEVRIER 2025**

Date de convocation : 20 FEVRIER 2025

Date d'affichage : 20 FEVRIER 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 14

Votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 février à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**PRESENTS** : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + MAYEUX M., 3ème Adjointe + FERAHTIA A., 4ème Adjoint + DHAUSSY L., 5ème Adjointe + LEBBADER D., 6ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + CLOSSE E. + GLORIA D. + BUONGIORNO G. + KRYSZTOF J. + CHATELLAIN J. + DELBECQ D.

**EXCUSES** : MM. MURCIA B., 2ème Adjoint, qui donne pouvoir à CARLIER N. + LEFEBVRE B. qui donne pouvoir à LEBBADER B. + PLANTIN M.F. qui donne pouvoir à CHATELLAIN J. + PERNAK C. qui donne pouvoir à RYCKELYNCK J.P. + CASABIANCA M. qui donne pouvoir à MAYEUX M. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à PERTOLDI C.

**ABSENTS** : MM. GARCIA M.

**Secrétaire de séance** : Mme MAYEUX M.

**Délibération N° 2025-01-13**

**OBJET**

**Tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

Considérant que l'inflation moyenne annuelle s'établit à 2% pour 2024,

Vu sa délibération du 6 décembre 2023 fixant les tarifs de location de la salle des fêtes municipale à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024,

Vu sa délibération du 13 décembre 2022 relative au règlement intérieur de la salle des fêtes municipale,

Vu le budget communal,

Vu la proposition du bureau municipal en date du 5 février 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 voix « POUR »),

**DECIDE DE FIXER** les tarifs de location à compter du **1<sup>er</sup> juillet 2025** comme suit :

AVEC l'option nettoyage des sols		
Désignation des locaux donnés en location	Habitants de la commune et associations locales	Particuliers et associations extérieurs à la commune
Salle annexe et cuisine	439 €	653 €
Grande salle, salle annexe et cuisine	888 €	1 245 €

SANS l'option nettoyage des sols		
Désignation des locaux donnés en location	Habitants de la commune et associations locales	Particuliers et associations extérieurs à la commune
Salle annexe et cuisine	321 €	534 €
Grande salle, salle annexe et cuisine	652 €	1 008 €

**RAPPEL** qu'un acompte de 30 % devra être versé par le preneur à la signature du contrat d'engagement et le solde 15 jours avant la date de location.

**RAPPEL** que l'acompte sera restitué au preneur en cas de désistement formulé au moins trente jours avant la date de location.

DIT que les recettes résultant de cette décision seront imputées à l'article 752 du budget communal.

Fait en séance le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,

**Mariette MAYEUX**

**Jean-Paul RYCKELYNCK**

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE  
Transmise à la Sous-Préfecture le 27/02/2025  
Publiée ou notifiée le 03/03/2025  
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Maire,

OU que les recettes résultant de cette décision seront imputées à l'article 752 du budget communautaire.

Le présent procès-verbal est en double exemplaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Jean-Paul RYCKELYNCK

Monique MAYEUX

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE  
Transmise à la sous-préfecture le .....  
Publiée au bulletin le .....  
DOCUMENT OFFICIEL CONFORTÉ  
Le Maire,

